

# BULLETIN ÉDUCATION SEXUELLE NO.10

Le droit à la responsabilité  
et la réparation

FOCUS : LOI



## ÉDITORIAL

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT DANS  
L'ÉDUCATION SEXUELLE : UN DÉFI  
ET UNE NÉCESSITÉ !

## BULLETIN DE L'ALLIANCE POUR UNE ÉDUCATION SEXUELLE

Il est décliné en dix numéros pour permettre à chaque édition la présentation d'un **> droit sexuel**. Il propose une actualité sur les thèmes et activités dans le champ de l'éducation sexuelle en Suisse et au niveau international ainsi que des ressources pratiques et du matériel pour promouvoir l'éducation sexuelle holistique en Suisse.

### ACTUALITÉS EN SUISSE p. 3

### CADRES DE RÉFÉRENCE & RESSOURCES p. 4

### p. 5-7 SÉRIE SUR LES DROITS SEXUELS

#### BULLETIN NO.10

IPPF, ARTICLE 10 :

Le droit à la responsabilité  
et la réparation

FOCUS: LOI

### L'ÉDUCATION SEXUELLE EN CHIFFRES

p. 8

### UN ENTRETIEN AVEC... p. 9

Alecs Recher, Juriste, Transgender  
Network Switzerland

Paola Riva Gapany, Directrice, Institut  
International des Droits de l'Enfant

### p. 10/11

LA PAROLE AUX  
MEMBRES DE L'ALLIANCE  
sur leur engagement pour  
l'éducation sexuelle

### TERMINOLOGIE & FAQ's p. 12

TOUS LES  
BULLETINS  
EN UN  
COUP D'ŒIL

p. 14

### p. 13

Et que se passe-  
t-il ailleurs ?

Impressions du  
monde entier

## RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT DANS L'ÉDUCATION SEXUELLE : UN DÉFI ET UNE NÉCESSITÉ !

L'État doit informer la population des mesures qu'il prend, par exemple pour assurer une éducation sexuelle holistique. Ainsi, dans les cours d'éducation sexuelle, les enfants et les adolescent.e.s ne doivent pas seulement apprendre quels sont leurs droits, mais aussi quelles sont les responsabilités de l'État. *Caroline Jacot-Descombes, Alliance Éducation sexuelle*

Le dixième article des droits sexuels « responsabilité et réparation » est l'objet du dernier bulletin de notre série sur l'éducation sexuelle et les droits sexuels. Il est certainement l'un des droits le plus difficile à aborder en éducation sexuelle pour deux raisons :

La notion de « responsabilité » est un concept de gestion publique, sa compréhension nécessite une bonne connaissance du fonctionnement des institutions politico-administratives. Cette notion de responsabilité peut être traduite par « l'obligation de rendre des comptes » (accountability), c'est-à-dire le fait que l'État doit rendre des comptes à la population sur les mesures prises pour assurer l'accès universel aux droits sexuels. La deuxième raison qui explique que ce droit est difficile à aborder en éducation sexuelle est qu'il thématise la réparation. Qui dit réparation, dit abus, violation. Traiter de ce thème signifie entrer dans le champ des violences, ce qui ne va pas de soi lorsqu'on vise à présenter une vision positive de la sexualité en éducation. Ce **> droit sexuel n°10 de l'IPPF** serait-il donc prédestiné à être laissé de côté dans les cours d'éducation sexuelle ?

Ce bulletin présente justement des pistes pour davantage intégrer ce droit à l'éducation sexuelle car c'est un droit primordial pour asseoir les 9 autres droits. L'approche la mieux adaptée est de traiter l'éducation sexuelle dans le cadre de plusieurs matières, en particulier dans les cours d'éducation civique. Les élèves apprendront que les États ont la responsabilité d'expliquer ce qu'ils prennent comme mesures pour lutter contre l'homophobie, permettre aux femmes de décider librement de leur corps, obtenir un soutien et une réparation si l'on a fait l'objet d'harcèlement sexuel sur le lieu d'apprentissage ou encore offrir à l'ensemble des enfants une éducation sexuelle scolaire de qualité.

Ce 10ème et dernier bulletin thématise le droit à la responsabilité et à la réparation et se centre sur les aspects juridiques liés à l'éducation sexuelle. Il donne la parole à deux juristes pour une évaluation de l'ancrage de l'éducation sexuelle et explore comment le droit à la responsabilité (y.c. l'obligation de rendre des comptes) et le droit à la réparation peuvent être intégrés dans l'éducation sexuelle.

Excellente lecture de ce dernier numéro ! Nous aimerions profiter de cette occasion pour vous remercier toutes et tous pour votre intérêt, votre soutien, votre contribution et vos encouragements qui ont permis d'éditionner ce BULLETIN pour la promotion de l'éducation sexuelle holistique en Suisse.

### QUE SE PASSE T-IL D'AUTRE EN SUISSE ?

> FORMATION CONTINUE  
15./29.11.2018 / HETS-FR

Travailler de manière inclusive avec les enfants et  
les parents des familles arc-en-ciel

> CONSULTATION - CHANGEMENT DE SEXE  
DANS LE REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL  
SANTÉ SEXUELLE Suisse appelle à une modification  
de la loi proposée et soutient les exigences du  
Transgender Network Switzerland

> COLLOQUE PROFESSIONNEL, 27.11.2018  
Mariages de mineur-e-s en Suisse – une violation  
majeure des droits humains.

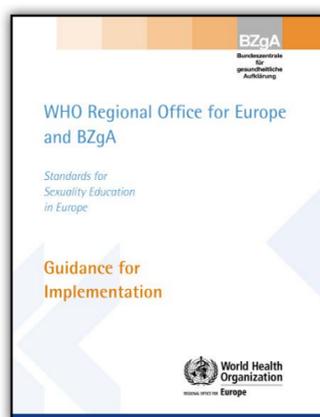
# CADRES DE RÉFÉRENCE & RESSOURCES



Notre conception de l'éducation sexuelle holistique en Suisse se base sur les documents internationaux et nationaux suivants :



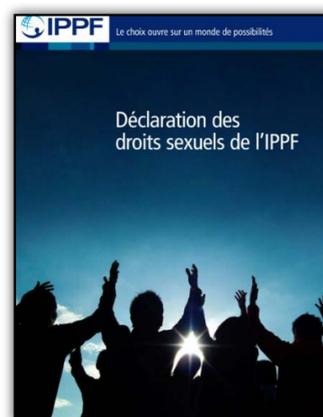
OMS - Standards pour l'éducation sexuelle en Europe / 2010 / 2013 (éd. française)



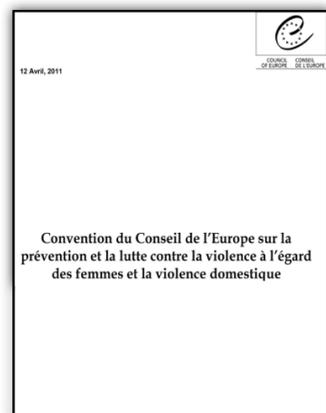
OMS - Guidance for Implementation Anglais / 2013



IPPF - Le droit de savoir de chacun - Know it own it / 2016



IPPF Déclaration - Droits sexuels / 2008



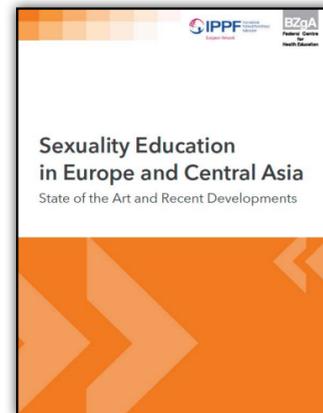
Convention d'Istanbul : contre la violence, pour l'égalité / 2018



Le Planning familial - Education à la sexualité. L'approche d'un mouvement émancipateur / 2018



SANTÉ SEXUELLE Suisse - Sexuelle und reproduktive Gesundheit und diesbezügliche Rechte. Eine Bestandesaufnahme zum Recht der UNO, des Europarates und der Schweiz. Allemand / 2017



BZgA - Sexuality Education in Europe and Central Asia. State of the Art and Recent Developments Anglais / 2018

## SÉRIE SUR LES DROITS SEXUELS

### COMMENT PASSER DE L'ÉDUCATION SEXUELLE AUX DROITS ?

L'éducation sexuelle est un droit et aussi le principal vecteur pour faire connaître l'ensemble des droits humains en matière de sexualité. Mais qui connaît ces droits ? À chaque édition du BULLETIN, un des > dix droits vous est présenté.

### BULLETIN NO.10

## LE DROIT À LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION

> IPPF; ARTICLE 10 / DÉFINITION

« Toute personne a droit à des mesures et recours éducatifs, législatifs, judiciaires et autres, qui sont efficaces, adéquats, accessibles et appropriés afin de veiller et d'exiger que ceux qui ont le devoir de faire respecter les droits sexuels leur rendent des comptes. Ceci implique la capacité à surveiller la mise en œuvre des droits sexuels et l'accès à une réparation pleine et entière par restitution, compensation, réhabilitation, satisfaction, garantie de non-répétition et tout autre moyen. »

# LE DROIT À LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION

**L'ÉDUCATION SEXUELLE ET CE DROIT EN SUISSE :** La Suisse prend des engagements internationaux dont le suivi est assuré par plusieurs processus et qui permettent à l'État de rendre des comptes à la société civile. On peut citer les mécanismes de contrôle suivants : le monitoring international concernant la surveillance de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'homme, et le respect des pactes de l'ONU. Ces mécanismes ont jusqu'alors permis de ne pas passer certaines questions sous silence. Par exemple, en 2010, le suivi du Pacte I de l'ONU a invité la Suisse à développer des programmes d'éducation sexuelle pour garantir l'égalité d'accès à l'éducation sexuelle et à rendre compte de ses efforts (Conseil économique et social, 2010, article 20, p. 6). Par la suite, la Suisse n'a pourtant pas abordé cette question dans le [rapport sur la mise en œuvre du Pacte I](#) en 2015. En 2018, SANTÉ SEXUELLE Suisse, en tant que membre d'une coalition d'ONG, a de nouveau soumis les recommandations sur l'éducation sexuelle dans le cadre d'une "liste des enjeux" commune du processus de suivi. [Le rapport](#) insuffisant du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a également suscité des critiques. La plate-forme de la société civile Agenda 2030 a présenté [un rapport alternatif](#) complet et a appelé le Conseil fédéral à se fixer des objectifs plus audacieux et à assumer ainsi la responsabilité des abus qui se produisent également en Suisse, et pas seulement à l'étranger.

**CE DROIT DANS LE CADRE JURIDIQUE :** Les objectifs sociaux inscrits dans la Constitution suisse (art. 41) montrent que l'État assume aussi une responsabilité quant au bien-être de l'individu. Bien qu'aucune prestation étatique ne découle directement de cette responsabilité, l'État doit rendre compte sur la manière dont il s'acquitte de cette responsabilité. Le Parlement dispose de divers instruments pour vérifier si les mesures nécessaires sont mises en œuvre efficacement. Il peut par exemple mandater des évaluations de mesures spécifiques ou, par interpellation ou postulat, demander des explications ou une expertise sur un objet spécifique. [Le rapport d'expertise](#) comme élément de réponse au postulat Regazzi en est un bon exemple. Le Conseil fédéral a dû justifier

l'utilité du partenariat entre SANTÉ SEXUELLE Suisse et l'OFSP et démontrer que les bases sur lesquelles s'appuie SSCH sont scientifiquement prouvées et largement ancrées au niveau national et international.

**UNE ÉDUCATION SEXUELLE HOLISTIQUE BASÉE SUR LE DROIT D'EXIGER À L'ÉTAT DE RENDRE DES COMPTES :** L'étude scientifique sur "Les droits sexuels en tant que base à l'éducation sexuelle en Suisse" (2018) de la Haute École de travail social de Lucerne et de SANTÉ SEXUELLE Suisse a montré que le droit à la responsabilité est peu connu, en particulier en Suisse alémanique. Le droit à la réparation est en revanche plus familier, puisque dans le cadre scolaire de la prévention de la violence sexuelle, les possibilités de soutien aux victimes de violences sexuelles sont en général énoncées. Pourquoi le droit à la responsabilité dans l'éducation sexuelle devrait-il être abordé ? Le traitement de ce droit favorise la prise de conscience du fait que l'État a le devoir de garantir l'accès aux droits sexuels, que chacun.e ait ou non connaissance des droits sexuels. Il incombe à l'État de veiller à ce que les droits sexuels soient garantis pour tous et pour toutes par le biais d'une information compréhensible, d'un soutien et de conseils à bas seuil et, surtout, d'une éducation sexuelle holistique. L'école joue également un rôle important en ce qui concerne le droit à la réparation. Une étude publiée récemment montre que 16% des jeunes femmes ont subi des violences sexuelles, le plus souvent vers l'âge de 14 ans (IUMSP, 2018, p. 82). Il est important que les enfants et les jeunes sachent également qu'ils et elles ont droit à des conseils et un soutien gratuits et confidentiels s'ils ou elles ont été victimes de violences sexuelles.

## TÉLÉCHARGEMENTS, LIENS

[> HSLU & SGCH - Étude des droits sexuels en tant que base à l'éducation sexuelle en Suisse](#)

[> DFAE - Vidéo explicative sur l'Agenda 2030](#)

# PARTICIPER

- 1 Faire connaître les [Standards pour une éducation sexuelle en Europe de l'OMS](#) car ils relaient une éducation sexuelle holistique basée sur des arguments scientifiques et solides.
- 2 Selon l'étude de [l'IUMSP \(2018, p.89\)](#), les élèves veulent en savoir plus sur les sujets suivants dans les cours d'éducation sexuelle : pratiques sexuelles, stéréotypes, le plaisir et les émotions. Lors de la préparation des cours d'éducation sexuelle, inclure davantage ces thèmes.
- 3 Appliquer les recommandations de [l'étude SSCH et HSLU](#) sur les droits sexuels et l'éducation sexuelle (p. 18) dans votre école.
- 4 Soutenir la campagne de promotion de l'éducation sexuelle organisée par le réseau jeunes de SANTÉ SEXUELLE Suisse. [> Manifeste pour une éducation sexuelle holistique !](#)
- 5 Inclure dans votre enseignement et dans votre communication en général un langage inclusif, voir par ex. le guide [> l'écriture inclusive](#).
- 6 Partager avec votre réseau professionnel [> le BULLETIN](#) et intégrer dans votre communication publique le fait que le droit à l'éducation sexuelle doit être soutenu par les élu.e.s politiques au niveau cantonal. Rappeler les trois arguments principaux de [> la prise de position](#) présentés ci-dessous :

## 3 ARGUMENTS POUR L'ÉDUCATION SEXUELLE

### L'ÉDUCATION SEXUELLE EST UN DROIT DE L'ENFANT

En Suisse, l'école est le lieu privilégié pour garantir un accès large à ce droit selon une approche positive et basée sur les droits humains.

### L'ÉDUCATION SEXUELLE EST UNE MESURE DE SANTÉ PUBLIQUE

Soutenue par la Confédération et les cantons dans le but de prévenir les violences sexuelles (le plus souvent commises dans un cadre familial), les grossesses non voulues, les IST (y.c. le VIH) et l'homophobie.

### L'ÉDUCATION SEXUELLE APPARTIENT À L'ÉDUCATION CITOYENNE DE L'ENFANT

Elle lui apprend les règles de la société en ce qui concerne la sexualité et renforce son esprit critique par rapport aux normes véhiculées par les médias.

# C H I F F R E S & F A I T S

Dans chaque édition, nous vous offrons un bref regard chiffré sur la mise en œuvre du droit à l'éducation sexuelle. Dans ce numéro, un coup d'oeil plus précis sur le droit à la responsabilité et la réparation.



Sources : 16% [https://www.iumsp.ch/Publications/pdf/rds291\\_fr.pdf](https://www.iumsp.ch/Publications/pdf/rds291_fr.pdf) (p. 82) / 2.4% <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/cout-finance-cout.assetdetail.5026111.html> / 12% <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-suisse/ecart-salarial.assetdetail.5226975.html> / 91 <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2018/2018-02-211.html> / 97 [https://www.echr.coe.int/Documents/Stats\\_violation\\_1959\\_2015\\_ENG.pdf](https://www.echr.coe.int/Documents/Stats_violation_1959_2015_ENG.pdf) / 30% <https://www.lgbt-helpline.ch/appell/>

## QU'EN PENSENT LES JURISTES ?

### UN ENTRETIEN AVEC ...

**Alecs Recher,**  
Juriste chez Transgender  
Network Switzerland

[www.tgns.ch](http://www.tgns.ch)



**Paola Riva Gapany,**  
Directrice, Institut  
International des Droits de  
l'Enfant

[www.childsrights.org](http://www.childsrights.org)



**Comment percevez-vous l'éducation sexuelle actuelle en Suisse alémanique ?** Si l'on considère les cours d'éducation sexuelle, on constate que la coopération sur le contenu des cours est moins importante en Suisse alémanique qu'en Suisse latine. L'éducation sexuelle, qui s'adresse à l'ensemble de la population, est principalement perçue sous forme de campagnes de prévention du VIH et des IST. On peut se demander si cette orientation est suffisante.

**Quels sont les défis à relever en ce qui concerne la situation juridique de l'éducation sexuelle en Suisse ?** L'éducation à l'école, et donc aussi l'éducation sexuelle, relève de la compétence des cantons. Ils doivent "seulement" respecter le cadre constitutionnel, c'est-à-dire préparer les élèves, y compris celles et ceux qui vivent avec un handicap, à une vie autonome dans la vie quotidienne. Si la situation juridique devait être modifiée, cela devrait se produire dans chaque canton.

**Que faudrait-il changer au niveau juridique pour améliorer l'éducation sexuelle holistique (comme le recommande l'OMS Europe) ?** La Confédération et les cantons auraient pour tâche commune d'assurer une éducation sexuelle globale destinée à l'ensemble de la population. C'est la tâche de la Confédération, par exemple, d'édicter des règlements sur les maladies sexuellement transmissibles. Les programmes scolaires, quant à eux, relèvent de la compétence des cantons. Cependant, la loi ne fait pas obstacle à une éducation sexuelle holistique.

**Comment percevez-vous l'éducation sexuelle actuelle en Suisse romande ?** L'articulation protection/information répond aux besoins des enfants et rassure également les parents souvent démunis face aux questions de leurs enfants et inquiets des risques d'abus et de maltraitance.

**Quels sont les défis à relever en ce qui concerne la situation juridique de l'éducation sexuelle en Suisse ?** Le défi réside dans l'harmonisation des pratiques de l'enseignement de l'éducation sexuelle au niveau national afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une éducation sexuelle de qualité quel que soit le canton où il est scolarisé.

**Que faudrait-il changer au niveau juridique pour améliorer l'éducation sexuelle holistique (comme le recommande l'OMS Europe) ?** La Constitution fédérale suisse garantit aux enfants à son article 11, le droit de participer, mais il devrait également y figurer dans chaque article traitant de santé, sexuelle en particulier.

## LA PAROLE AUX MEMBRES DE L'ALLIANCE

Le point de vue des membres de l'Alliance est exprimé pour mettre en évidence la diversité des champs d'action et domaines concernés par l'éducation sexuelle et pour souligner les enjeux liés au droit traité dans le présent BULLETIN.

### ASPI - Fondazione della Svizzera italiana per l'Aiuto, il Sostegno e la Protezione dell'Infanzia Myriam Caranzano

[> Webseite](#) / [> Interview](#)

«Éviter ou renoncer à faire de l'éducation sexuelle est dangereux parce que tous les enfants reçoivent tous les jours l'éducation sexuelle "de la rue" et des médias. Et pour les plus grands par les réseaux sociaux. Ne pas faire d'éducation sexuelle, c'est les abandonner à eux-mêmes dans la gestion des nombreux messages à connotation sexuelle qui font partie de notre société. L'ASPI a contribué et contribue à briser le tabou sur la sexualité et à répondre au besoin des enfants d'avoir des adultes de référence qui sont en mesure de leur en parler.»

### Reliances

#### Elisabeth Ripoll

[> Webseite](#) / [> Interview](#)

«Une éducation sexuelle holistique permet de connaître et comprendre son corps, d'apprendre à reconnaître et exprimer ses besoins, de respecter ses limites et celles de l'autre, de réfléchir aux enjeux relationnels, aux représentations et aux jugements en jeu dans les relations.»

### Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kindern

#### Barbara Dettwiler

[> Webseite](#) / [> Interview](#)

«Un aspect très important de la prévention de la violence sexuelle est d'apprendre aux enfants et aux jeunes qu'ils ou elles ne sont pas obligés.e.s d'accepter des gestes de tendresse pour faire plaisir aux autres.»

## CES ORGANISATIONS DISENT OUI !

... à l'Alliance pour une Éducation sexuelle et s'engagent à défendre publiquement l'éducation sexuelle holistique et le droit à l'éducation sexuelle en Suisse sur la base du document « Les standards pour une éducation sexuelle en Europe » (OMS, BZgA, 2010).

[2ème observatoire](#) / [Achtung Liebe Schweiz](#) / [adebar](#) / [ADJAES](#) / [Aide Suisse contre le Sida](#) / [airAmour](#) / [Apese](#) / [Association des parents d'élèves Vaud APE](#) / [Association romande CIAO](#) / [ARTANES](#) / [ARTCOSS](#) / [Association Sexualité et Handicap Pluriels SEHP](#) / [Avenir Social Suisse](#) / [Beratungsstelle Familienplanung St. Gallen](#) / [Centri pianificazione familiare EOC](#) / [Dachverband der schweizer Männer- und Väterorganisationen](#) / [Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz](#) / [Éducation Familiale Fribourg](#) / [eff-zett](#) / [elbe](#) / [Fachgruppe Schulsozialarbeit Avenir Social Espace Mittelland](#) / [Fachstelle JUMPPS](#) / [Fachstelle zur Prävention sexueller Ausbeutung](#) / [faseg](#) / [Familienplanung, Frauenklinik Inselspital](#) / [Fédération des Associations de Parents d'Elèves de la Suisse Romande et du Tessin \(FAPERT\)](#) / [Fédération suisse des sages-femmes](#) / [fels](#) / [Femmes-Tische](#) / [Fondation officielle de la Jeunesse](#) / [Fondation PROFA](#) / [Fondazione ASPI](#) / [gesundheit schwyz](#) / [GIS](#) / [infoklick.ch](#) / [insieme - Schweiz/Suisse/Svizzera](#) / [Institut für Sexualpädagogik und Sexualtherapie Uster](#) / [Kantonale Fachstelle sexuelle Gesundheit BL](#) / [Kinderärzte Schweiz, Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire](#) / [Les Klamydia's](#) / [liebesexundsoweiter](#) / [LOS](#) / [Mannebüro Züri](#) / [MFM-Projekt](#) / [Migration & Menschenrechte](#) / [Milchjugend](#) / [PINK CROSS](#) / [Pro Familia Suisse](#) / [Pro Familia Vaud](#) / [Pro Infirmis](#) / [Pro Juventute](#) / [Protection de l'enfance Suisse](#) / [Reliances](#) / [Sexuelle Gesundheit Aargau](#) / [S&X Fachstelle für Sexualpädagogik](#) / [Santé bernoise](#) / [Schule und Elternhaus Schweiz](#) / [Schulsozialarbeitsverband ssav](#) / [Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände](#) / [Schweizerischer Fachverband Mütter- und Väterberatung](#) / [Schweizerischer Verband der Mütterberaterinnen](#) / [Schweizerisches Institut für Themenzentriertes Theater](#) / [SIPE](#) / [Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kindern](#) / [Swiss Society of Paediatrics](#) / [Syndicat des Enseignants Romands](#) / [Taskforce](#) / [TERRE DES FEMMES Schweiz](#) / [Verein Lilli](#) / [VoGay](#)

**Le GIS (Groupe Information sexuelle et éducation à la Santé), membre de l'Alliance, rejoindra le Groupe Sida Neuchâtel dès 2019.**



# TERMINOLOGIE & FAQ's

**PARTIE 10/10** - Une base de compréhension commune est importante. C'est pourquoi nous vous proposons dans chaque numéro des explications de concepts-clés et des réponses aux questions souvent posées (FAQ).

## RESPONSABILITÉ ET OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

Un État est tenu de prouver pourquoi certaines décisions ont été prises ou certaines actions ont été menées, afin de conserver la légitimité de son pouvoir d'agir. Ainsi, il ne suffit pas de signer la Convention des droits de l'homme, mais il faut montrer à maintes reprises que ce sujet est pris au sérieux et que cette signature est suivie d'actes.

## RÉPARATION

Les personnes dont l'intégrité physique, psychologique ou sexuelle a été violée ont droit à une aide et, si l'infraction leur cause des difficultés économiques (perte de revenu, frais juridiques, frais de thérapie), elles ont droit à une aide financière. Ce principe est ancré dans la loi fédérale sur les victimes d'infractions (LAVI). Les cantons sont tenus de mettre à disposition de la population des centres de consultation appropriés.

## VIOLENCE SEXUELLE

L'expression "violence sexuelle" couvre tous les types de violation de l'intégrité sexuelle. Elle comprend le lien entre la violence, le pouvoir et la sexualité. La violence sexuelle peut se produire dans une relation de dépendance, avec une grande différence d'âge, mais aussi entre pairs ou par des personnes étrangères (*>Speak, 2017, p. 5*). En revanche, l'exploitation sexuelle désigne toute forme d'activité sexuelle sur des enfants et des adolescent.e.s par des adultes ou des adolescent.e.s dans des relations de pouvoir inégales.

## SUR QUELLE BASE S'APPUIE L'ÉDUCATION SEXUELLE À L'ÉCOLE ?

L'éducation sexuelle s'appuie sur les droits sexuels et reproductifs, sur des études scientifiques et sur les réalités actuelles. L'éducation sexuelle à l'école est enseignée de manière globale et sans jugement de valeurs ; elle contribue ainsi à renforcer les enfants et

les jeunes. Informer les enfants et leur transmettre des connaissances sur le sujet donne de manière équitable à chaque jeune la chance de s'épanouir sexuellement de manière positive et saine, indépendamment de la culture, la religion ou le genre. Ceci est la condition préalable pour que les enfants et les jeunes se développent de manière globale et se sentent bien dans leur corps. L'éducation sexuelle dans le cadre scolaire respecte les valeurs culturelles et religieuses, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les droits fondamentaux de l'enfant. Les recommandations de l'OMS et de l'UNESCO sont suivies : « L'éducation sexuelle (...) est en phase avec les réalités socioculturelles et au genre de ses destinataires. Elle correspond à la réalité de vie des jeunes » (OMS-Bureau régional pour l'Europe et BZgA (2013): Standards pour l'éducation sexuelle en Europe, p. 27).

*> FAQ pour parents et enseignant.e.s - Questions réponses sur l'éducation sexuelle à l'école auprès des enfants et des jeunes sur le site de l'Alliance Education sexuelle.*

**SANTÉ SEXUELLE Suisse a choisi de parler d'éducation sexuelle holistique en référence aux standards européens.** Contrairement aux régions alémaniques où l'on emploie différents mots, le terme « éducation sexuelle » s'est imposé en Romandie et est utilisé tant par le réseau professionnel que l'école (notamment dans le plan d'études romand). Pour nommer une éducation sexuelle basée sur les droits et une approche positive, on utilise « l'éducation sexuelle intégrée ou holistique ». L'IPPF a choisi la notion "d'intégrée" en 2006 et l'OMS Europe a repris cette notion en la qualifiant d'holistique dans le document de référence français que sont les standards de l'éducation sexuelle en Europe (2010).

## ET AILLEURS DANS LE MONDE ?

Regards et prises de positions sur le droit à l'éducation sexuelle.

- ▶ [Irlande : Arte TV - Education sexuelle à la catholique.](#)
- ▶ [Suisse : Romandie - dans ton slip !](#)
- ▶ [Suisse: Romandie - 69, années érotiques](#)
- ▶ [L'Europe de l'est & asie centrale: Why we need sexuality education in schools in Eastern Europe and Central Asia](#)
- ▶ [Argentine: RTS - Le Sénat refuse de légaliser l'avortement.](#)
- ▶ [France: Le Monde 12.09.2018 - Education sexuelle à l'école : le retour des rumeurs](#)
- ▶ [France : Le Monde 12.09.2018 - La loi prévoit au moins trois séances d'information sur la sexualité](#)
- ▶ [France : CeRHes - 4 vidéos sur la sexualité](#)
- ▶ [Suisse : Romandie - Gagner la reconnaissance des pairs en évitant la réputation de « pute ». L'injonction paradoxale qui pèse sur les filles impliquées dans des transactions sexuelles Revue Jeunes et Société](#)
- ▶ [France : Journée Afirem - vie affective et sexuelle des jeunes, violences sexuelles](#)
- ▶ [International: Marie Stopes International - No more fairy tales](#)

# BULLETINS & DATES À RETENIR

Le BULLETIN électronique de l'Alliance pour une éducation sexuelle est destiné à l'ensemble des acteurs et actrices pouvant jouer un rôle dans la promotion de > l'éducation sexuelle en Suisse. Il est décliné en dix numéros édités environ tous les trois mois. Chaque édition permet la présentation d'un > droit sexuel.

NO.1 Le droit à l'éducation et à l'information FOCUS ÉCOLE	NO.2 Le droit à la vie, liberté, sécurité de la personne et intégrité corporelle FOCUS PARENTS	NO.3 Le droit au respect de la vie privée FOCUS ENFANTS ET JEUNES	NO.4 Le droit à l'égalité et à la non-discrimination FOCUS HANDICAPS	NO.5 Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi FOCUS LGBTIQ
NO.6 Le droit à la liberté d'opinion et d'expression FOCUS POLITIQUE ET PARTENAIRES	NO.7 Le droit de choisir librement FOCUS SPÉCIALISTES	NO.8 Le droit à la santé et au progrès de la science FOCUS SANTÉ	NO.9 Le droit à la participation FOCUS ENSEIGNANT.E.S	NO.10 La responsabilité et le droit de réparation FOCUS LOI

## «PARLONS D'ÉDUCATION SEXUELLE»

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ALÉMANIQUE  
PAR LE RÉSEAU JEUNES DE  
SANTÉ SEXUELLE SUISSE

15.11.2018

\* MERCI \*

## POUR VOTRE SOUTIEN

*Ceci est la dernière édition du Bulletin Éducation Sexuelle de l'Alliance pour une Éducation sexuelle en Suisse*

> Toutes les éditions du BULLETIN

## BULLETIN ÉDUCATION SEXUELLE NO.10 / NOVEMBRE 2018

### PUBLICATION / COPYRIGHT :

Secrétariat Alliance pour une Éducation sexuelle en Suisse  
C/O SANTÉ SEXUELLE Suisse / Rue St.-Pierre 2 / CP 1229 / CH-1001 Lausanne  
[info@alliance-educationsexuelle.ch](mailto:info@alliance-educationsexuelle.ch) / [www.alliance-educationsexuelle.ch](http://www.alliance-educationsexuelle.ch)

**RÉDACTION / TEXTES :** Caroline Jacot-Descombes, Annelies Steiner **RELECTURE :** Christine Sieber, Erika Glassey **TRADUCTIONS :** Caroline Jacot-Descombes, Annelies Steiner **CONCEPT / MISE EN PAGE :** Elise Lichtenstern **REMERCIEMENTS :** Alecs Recher (TGNS), Paola Riva Gapany (Institut International des Droits de l'Enfant), Myriam Caranzano (APSI), Elisabeth Ripoll (Reliances), Barbara Dettwiler (Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kindern) **IMAGES :** p.5 photocase\_194582, fmatte / p.9 Paola Riva Gapany, Copyright Martine Dutruit **ILLUSTRATIONS :** Alain Robert